



**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
de la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière**
Syndicat du Val-de-Marne

Classe exceptionnelle 2019
Fiche de suivi syndical

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél :

Adresse mail :

Votre affectation (type de poste directeur, conseiller péda, adjoint, ...) :

École d'affectation :

Ville : Date de naissance :

Votre candidature se fait au titre : **du vivier 1** (Hors Classe et 8 ans de fonctions particulières et /ou en Education prioritaire ou RRS au 31/08/19)

du vivier 2 (au 6ème échelon de la Hors Classe au 31/08/19)

Conditions de fonctions requises pour l'accès au grade de PE de classe exceptionnelle - année 2019

→ Au titre de 2019, les conditions requises s'apprécient au 1er septembre 2019.

→ Les services accomplis à temps partiel sont comptabilisés à temps plein

-> L'exercice en Education prioritaire est étendu aux établissements situés en RAR ou RRS depuis 2015

Fonctions (Cf. [article 1 de l'arrêté du 10.05.2017](#)) : *veuillez bien préciser les dates de début et de fin d'affectation.*

Affectation dans une école ou un établissement relevant de l'éducation prioritaire et/ou RRS :

Fonctions de directeur d'école ou de chargé d'école :

Fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA :

Fonctions de Conseiller Pédagogique :

Fonctions de Maître Formateur :

Fonctions d'enseignement supérieur :

Fonctions de Référent auprès d'élèves en situation de handicap :

Durée totale cumulée des fonctions exercées :

Ancienneté Générale de Service au 31.08.2019 :ansmoisjours

Pour trouver les renseignements dans I-Prof, voir Votre Dossier - Carrière - sélectionner Corps/Grade/Echelons - cliquer sur ► à gauche de Corps actuel - cliquer sur ► à gauche de Grade actuel

Échelon PE Hors Classe au 31.08.2019 (affiché dans I-prof) :

avec une ancienneté dans l'échelon de :ansmoisjours

Partie réservée au syndicat (ne pas remplir)

Appréciation du DASEN	Excellent : 140 points	Très satisfaisant : 90 pts	Satisfaisant : 40 pts	Insatisfaisant : 0
-----------------------	------------------------	----------------------------	-----------------------	--------------------

Barème calculé :	Rang de classement :	Promu(e)
Barème retenu :	Dernier pris :	Non promu(e)

Pour toute question, vous pouvez également contacter

les élus du personnel du SNUDI-FO 94 à la CAPD et au CTSD :

Luc BÉNIZEAU (06 72 04 80 68), Benoît BALORDI (06.62.96.51.07),
Caroline GALLIEN (06 29 08 68 33), Christine BRIANT-BAZIN (06 85 78 36 30),
Samia AIT ELHADJ (06 17 87 73 81), Claudia DÉMIR (06 88 03 61 12)
Thierry AUDIN (06 22 91 00 57), Florence BEGUIGNOT (06 49 10 58 67)
Olivier LEGARDEUR (06 09 79 83 84), Yves GREINER (06 23 80 15 78)

**Pour défendre mes droits et mes garanties statutaires de fonctionnaire d'État :
👉 Je me syndique au SNUDI-FO : bulletin d'adhésion**

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et professeurs des écoles de l'enseignement public, de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

11/13, rue des archives - Maison des syndicats - 94000 CRETEIL

Tél. : 01.43.77.66.81 - Fax : 01.43.77.31.29 - email : 94snudifo@gmail.com - internet : snudifo94.fr -  [snudifo94](https://www.facebook.com/snudifo94)